

LOI MACRON ORDONNE ! TRAVAILLE OU LICENCIE

Le 4 Aout, le gouvernement a fait adopter la loi d'habilitation pour passer par ordonnances. Ce qui empêchera toute discussion, et modification à l'Assemblée Nationale.

Le 31 aout, le premier ministre présente officiellement **les Ordonnances**

Le 20 septembre, elles seront adoptées en conseil des ministres et **rentreront en vigueur**.

Dernier trimestre 2017, elles seront ratifiées à l'Assemblée sous peine d'annulation

Un Affaiblissement considérable du Contrat de Travail :

- Multiples CDD possibles, suivant accords de branche
- Extension de Contrats de chantier liés à des missions (ce peut être un contrat de sous-traitance, un projet informatique...). A la fin de la mission, le salarié est licencié sans indemnités.

Des Licenciements plus faciles :

- Plafonnement des indemnités de licenciement, elles seraient faibles si peu d'ancienneté
- Délai de contestation raccourci (12 mois)
- Indemnités de licenciement soumises à impôt si obtenues devant le juge !!! Plus tu te défends et plus t'es imposé : un nouveau concept !!!!
- En cas de modification d'accord d'entreprise portant sur les salaires, le temps de travail... la modification s'imposera à tout salarié (alors qu'avant son contrat de travail n'était pas modifiable sans son accord)
- L'Appréciation « entreprise en difficulté » par le juge seulement sur le périmètre français (un grand groupe international déclarera en difficulté sa société par simple jeu comptable, bloquera le juge qui pourrait estimer illégaux les licenciements...)

J'AI TOUT FAIT, APPRENTISSAGE FORMATION PERMANENTE
CONSOLIDATION, RECONVERSION, ESSAIHAGE...



Baisse des salaires, baisse des cotisations :

- **Baisse du Salaire Indirect !** Les patrons et salariés vont payer moins de cotisations pour les caisses maladie, retraite, chômage...
- **Qui va payer la différence ?** les mutuelles, nos cotisations ? l'obligation de prendre des assurances complémentaires ? le sous-effectif dans les hôpitaux ? Nos impôts ? Nos amendes ?
- **Hausse de la CSG de 1.9%** (les retraites, les salaires des fonctionnaires vont baisser d'autant, la CSG touche tous les revenus, cette hausse serait compensée pour les salariés par la baisse de cotisations)
- **Future baisse des retraites** avec le projet pour 2018 de passage à la retraite par points : Vous ne toucherez que la retraite correspondant aux cotisations qui rentrent des salariés. **Si baisse de cotisations, baisse de retraites automatique.** Actuellement la retraite de base de la Sécu est basée sur votre ancien salaire et ne peut baisser (même si elle ne suit pas toujours l'inflation...)
- **L'impôt sur la grande fortune va baisser** pour les très gros porteurs d'actions....

Nous licencier plus facilement, précariser nos emplois, ces recettes ultra libérales ne servent qu'à produire plus de bénéfiques pour les riches et ne réduisent pas le chômage

NE PAS LAISSER FAIRE MACRON ET SON GOUVERNEMENT DE PATRONS

30 aout

Solidaires appelle au **blocage de l'université d'été du Medef**
MANIFESTATION à 11h30 gare RER C JOUY EN JOSAS

12 septembre, Manifestations partout en France, à l'appel de Solidaires, de la CGT et de nombreuses organisations

Sud Aérien appelle à la grève les 30 aout et 12 septembre, de 1H à 24H00

Augmentations des salaires, le SMIC à 1700€ net

Embauches en CDI ou statutaires à temps plein, et la sécurité de nos emplois

De l'argent pour **nos retraites, maladie, chômage** par la fin de l'exonération des entreprises, du CICE, pour la **taxation des ultra riches**....

Embauches et Partage du temps de travail entre tous et toutes : **32H par semaine**

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr